



TOUR DE L'AIN CYCLOSPORTIF 2020

RÈGLEMENT

1. Organisation

La quatorzième édition du Tour de l'Ain Cyclosporitif, événement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), se déroulera le Dimanche 2 Août 2020.

Cette épreuve cycliste, avec mesure du temps individuel des participants, est organisée conjointement par l'Union Cycliste Culoz Belley et le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosporitifs âgé(e)s de 17 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2003).

Les licenciés « compétition » devront impérativement joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence 2020. Les autres concurrents (licenciés FFCT et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention « apte au cyclisme de compétition » et datant de moins de 1 an au jour de la course.

Les engagés nés en 2002 ou 2003, mineurs à la date de l'épreuve, devront également fournir une attestation parentale.

Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter les clauses dans son intégralité et accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants.

3. Parcours

Dimanche 2 Août 2020

DIVONNES-LES-BAINS > DIVONNES-LES-BAINS

136,1 km et 2992m de dénivelé +.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Le parcours détaillé est disponible sur le site internet www.tourdelain.com.

4. Départ et Arrivée

Départ : Le départ sera donné Avenue du Crêt d'Eau au niveau du stade en direction de l'Avenue des Voirons à DIVONNES-LES-BAINS

Accueil des participants et remise des dossards à partir de 7h30.

Départ : 9h30

Arrivée : L'arrivée sera jugée Avenue du Crêt d'Eau avant le rond-point avec la rue de la Versoix à DIVONNES-LES-BAINS

Douches et Repas : Centre sportif Allée Saint Exupéry à DIVONNES-LES-BAINS

5. Inscription

Le coût de l'inscription comprend :

- pour les 200 premiers inscrits : un maillot collector ERT / Tour de l'Ain (port obligatoire pendant l'épreuve)
- le chronométrage individuel
- le fléchage du parcours
- l'encadrement par motos sécurité
- l'assistance médicale
- le ravitaillement sur le parcours
- l'accueil café et viennoiseries au départ
- l'accès au parc vélo et aux douches à l'arrivée
- le repas à l'arrivée

Les inscriptions se font par courrier - en renvoyant le bulletin ci-joint - ou en ligne sur www.velo101.com

Les tarifs sont évolutifs en fonction de la date d'inscription :

Tarif jusqu'au 13 juillet (cachet de la poste faisant foi) : **35 €**

Tarif du 14 juillet au 2 août : **40 €**

Repas pour accompagnateur(s) après l'étape : **15 €**

Assurance individuelle-accident (obligatoire pour les non-licenciés FFC) : **+ 3 €**

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

6. Catégories

Les concurrents sont répartis en 9 catégories :

Catégorie A : hommes de 17 à 29 ans*

Catégorie B : hommes de 30 à 39 ans*

Catégorie C : hommes de 40 à 49 ans*

Catégorie D : hommes de 50 à 59 ans*

Catégorie E : hommes de 60 à 69 ans*

Catégorie F : hommes de 70 ans* et plus

Catégorie G : femmes de - 35 ans*

Catégorie H : femmes de 35 ans* et plus

Catégorie I : handisports

* âge dans l'année en cours.

7. Sécurité

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction, rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leur trajectoire.

Tout concurrent dépassé par le dispositif « Fin de course » à tout endroit du parcours, sera mis hors course. Il devra alors restituer son dossard aux commissaires de course mais pourra reprendre sa route, à titre personnel et sous sa propre responsabilité.

8. Port du casque et matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.

Le matériel non homologué UCI est interdit sur le Tour de l'Ain Cyclosporitif.

9. Responsabilité du matériel

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Un parc à vélos sera installé à proximité de la salle repas à DIVONNES-LES-BAINS

10. Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

11. Assistance technique

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum comprenant, notamment, boyaux ou chambres à air de rechange pour pourvoir à toute crevaisson.

Une voiture d'assistance circulera en fin d'épreuve et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

12. Ravitaillement

Deux ravitaillements sont organisés sur l'étape.

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

13. Environnement

Le jet de tout objet, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit, sous peine de sanction, plus particulièrement dans les zones dites sensibles (Natura 2000).

Par ailleurs, une zone de collecte des déchets est prévue après la zone de ravitaillement.

14. Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir, obligatoirement.

Domage et responsabilité matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

15. Protocole et trophées

Un trophée sera remis aux 3 premiers du classement scratch ainsi qu'au premier de chaque catégorie, sur le podium dans la salle repas à DIVONNES-LES-BAINS.

16. Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. Cependant en cas de non-participation pour raisons graves : accident, incapacité totale, ... le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite avant vendredi 7 août 2020 (cachet de la poste faisant foi) avec certificat médical obligatoire.

17. Droit à l'image

Les participants autorisent, par leur inscription, les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18. Acceptation du règlement

L'inscription au Tour de l'Ain Cyclosporitif implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Contacts

UNION CYCLISTE CULOZ BELLEY
André TURTSCHI
BP113
01303 BELLEY Cédex
France
Tél : +33 (0)6 85 66 25 69
E-Mail : andre.turtschi@orange.fr

Bruno MENETRIEUX
Tél : +33 (0)6 31 21 96 53
E-mail : menetrieux@aol.com

Site Officiel : www.tourdelain.com